

## U40 EMPOWERED : créativité numérique et jeunes entrepreneuses

*Une initiative UNESCO – Sabrina Ho*

### APPEL À DEMANDES DE FINANCEMENT

26 février – 16 avril, 2018

#### 1. « U40 Empowered » : créativité numérique et jeunes entrepreneuses

« [U40 Empowered](#) » est une initiative de l'UNESCO qui commence en 2018 avec le soutien de Sabrina Ho.

Cette initiative étend le champ d'action du Fonds international pour la diversité culturelle en soutenant des projets d'ONG nationales et internationales qui promeuvent les jeunes entrepreneuses dans les industries de création numérique. Conçue pour favoriser l'accès aux financements, infrastructures, équipements et opportunités de co-production des industries de création numérique, l'initiative s'adresse aux entrepreneuses de moins de 40 ans. « U40 Empowered » soutiendra également les besoins, aspirations, capacités et contributions des femmes. Grâce au soutien de « U40 Empowered », de nouvelles opportunités pour de jeunes entrepreneuses s'ouvriront afin de réaliser leur potentiel dans les industries de création numérique.

Veillez noter que les propositions de projets soumises dans le cadre de cet appel doivent être conformes aux critères spécifiques, seront évaluées par un Groupe d'experts indépendants et seront approuvées directement par Mme Sabrina Ho.

#### ***A propos de Sabrina Ho***

*Sabrina Ho est une jeune entrepreneuse et philanthrope basée à Macao et Hong Kong (Chine). Suite à ses études d'art à l'Université de Hong Kong et à l'obtention d'un MBA en Suisse, Sabrina Ho a fondé Chiu Yeng Culture Limited, une entreprise qui vise à promouvoir les jeunes artistes à Macao. Elle s'engage activement au niveau communautaire pour soutenir l'émergence de la scène culturelle régionale. Elle est membre du comité pour la jeunesse de la Chambre de Commerce de Macao (Chine) et Présidente du Comité de l'organisation à but non lucratif "Boao Youth Forum for Asia". En Novembre 2017, Sabrina Ho et l'UNESCO ont signé un accord de partenariat stratégique pour responsabiliser les jeunes femmes et hommes en investissant dans leur potentiel créatif.*

## 2. Qui peut soumettre une demande

**Les organisations non gouvernementales (ONG) de pays éligibles (pays en développement Parties à la Convention de 2005)** : les ONG qui, selon leur législation nationale, sont non gouvernementales et à but non lucratif et qui répondent à la définition de la société civile\* figurant dans les directives opérationnelles.

**Les organisations internationales non gouvernementales (OING) enregistrées dans des pays Parties à la Convention de 2005** : les OING qui répondent à la définition de la société civile\* figurant dans les directives opérationnelles ; et qui présentent des projets ayant un impact aux niveaux sous-régional, régional ou inter-régional.

## 3. Conditions de base

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Pays bénéficiaire(s)</b></p>     | <p>Les projets doivent être mis en œuvre dans et/ou bénéficier aux <u>pays éligibles exclusivement (pays en développement Parties à la Convention de 2005)</u>.</p> <p><i>Note pour les OING : Les projets soumis par les OING doivent bénéficier à deux (2) pays éligibles ou plus et démontrer avoir un impact sous-régional, régional ou inter-régional.</i></p>  |
| <p><b>Période de mise en œuvre</b></p> | <p>La période de mise en œuvre du projet doit être comprise entre <b>12 et 24 mois</b>. Les projets doivent commencer en <b>octobre 2018</b>.</p>  |
| <p><b>Domaines d'intervention</b></p>  | <p>« U40 Empowered » financera des projets qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développent et/ou mettent en œuvre des stratégies pour les entrepreneuses des industries de création numérique ;</li> <li>• Créent des réseaux et opportunités d'innovation et de collaboration pour les femmes de moins de 40 ans dans les industries de création numérique ;</li> <li>• Organisent des programmes de mentorat menés par, et ciblant, des femmes de moins de 40 ans, en partenariat avec des centres, incubateurs et groupes de création numérique ;</li> <li>• Donnent de la visibilité au travail et aux innovations des femmes entrepreneuses de moins de 40 ans dans les industries de création numérique ;</li> <li>• Renforcent les capacités numériques des professionnelles de moins de 40 ans dans l'industrie créative ;</li> </ul> |

\* Dans le cadre de cette Convention, on entend par **société civile** les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les professionnels de la culture et secteurs associés, et les groupes qui soutiennent le travail des artistes et des communautés culturelles. Les critères définis dans les Directives opérationnelles sur la société civile sont les suivants : la société civile a des intérêts et des activités dans un ou plusieurs domaines couverts par la Convention, a un statut juridique conforme avec les règles établies par la juridiction du pays d'immatriculation, et est représentative de son domaine d'activité ou des groupes sociaux ou professionnels qu'elle représente.

|                    |   |
|--------------------|---|
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectent et analysent des données sexo spécifiques afin de mieux comprendre les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres dans les industries de création numérique et ainsi informer l'élaboration de politiques.</li> </ul>   |
| Montant demandé    | <p>Le <b>montant maximum</b> pouvant être alloué par le FIDC à un projet est de <b>100 000 \$ E.U.</b></p> <p><i>Les projets approuvés recevront le financement en plusieurs versements. En principe, les bénéficiaires recevront 50% du montant total approuvé au début de projet, 30% à mi-parcours et les 20% restants une fois toutes les activités achevées et les rapports finaux soumis.</i></p> |
| Budget et Dépenses | <p>Les dépenses concernant les frais généraux liés au projet <b>sont limitées à un maximum de 30%</b> du budget total du projet.</p>  |
| Langue             | <p>La demande de financement et les documents complémentaires doivent être en <b>anglais ou en français</b>.</p>  |

#### 4. Comment soumettre une demande

##### Préparez le Formulaire de demande :

- Téléchargez et lisez l'appel à demandes de financement
- Téléchargez et lisez le [Guide annoté](#)
- Téléchargez, enregistrez sur votre ordinateur et complétez le [Cadre du projet](#) (contenant les objectifs du projet, le budget, les résultats/livrables et la liste des membres de l'équipe). Le Cadre du projet doit être ouvert et complété sur Microsoft Excel ou en utilisant des logiciels similaires
- Rassemblez des copies numériques de tous les [Documents complémentaires](#) requis pour votre demande.

##### Complétez le Formulaire de demande :

Toutes les propositions de projet doivent être soumises à travers le Formulaire de demande en ligne.

- Créez votre compte** : <https://fr.unesco.org/creativity/applicant/register>
- Identifiez-vous** <https://fr.unesco.org/creativity/user/login> et complétez tous les champs du Formulaire de demande en ligne. Au cours de ce processus, vous pouvez enregistrer votre demande et y revenir ultérieurement, en utilisant votre identifiant et mot de passe
- Téléchargez le Cadre du projet et les Documents complémentaires dans les champs dédiés

- Avant de finaliser votre demande, assurez-vous que tous les champs aient été complétés et acceptez les Termes et Conditions
- Datedez, signez and cliquez sur le bouton « **SOUMETTRE** » afin de finaliser votre demande.

## 5. Date limite de soumission de demandes

Toutes les demandes en ligne doivent être soumises au plus tard le **16 avril 2018 (minuit HEC)**. Les demandes soumises après cette date ne seront pas considérées pour l'évaluation.

## 6. Procédure de sélection

Afin d'assurer un processus de sélection de projets transparent, la procédure de soumission de projets pour « U40 Empowered » sera la suivante :

1. A réception des projets pour « U40 Empowered » (16 avril 2018), le Secrétariat de l'UNESCO effectuera une évaluation technique afin de vérifier que les demandes sont complètes, remplissent les critères, et sont donc éligibles.
2. Toutes les demandes de financement éligibles seront évaluées par un Groupe d'experts indépendants établi pour le FIDC. Le Groupe d'experts soumettra la liste de projets recommandés, qui sera transmise à Sabrina Ho pour approbation finale.
3. En août/septembre 2018, le Secrétariat de l'UNESCO informera les bénéficiaires des projets approuvés. La mise en œuvre des projets commencera en **octobre 2018**.

## 7. Critères d'évaluation

Les demandes de financement adressées au FIDC seront évaluées si elles :

- correspondent aux objectifs, priorités et domaines d'intervention de « U40 Empowered », de la Convention de 2005 et du FIDC ;
- répondent aux besoins et aux priorités du pays où le projet sera mis en œuvre et si le projet est jugé réalisable et pertinent ;
- contribuent à l'obtention de résultats concrets, mesurables, réalistes et durables ;
- ont un impact potentiel structurel conduisant à l'émergence d'un secteur culturel dynamique ;
- encouragent la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;
- assurent que les impacts/bénéfices à long terme du projet puissent être atteints et favorisent la durabilité du projet ;
- répondent au principe d'imputabilité financière.

Aussi, le Groupe d'experts évaluera la capacité des demandeurs à mettre en œuvre le plan de travail et à gérer le budget, en s'assurant que :

- les frais généraux ne dépassent pas les 30% du budget total ;
- les fonds demandés soient dépensés essentiellement en faveur des activités des projets ;
- les ressources ne soient pas saupoudrées ou utilisées pour soutenir des activités sporadiques.

Les aptitudes et compétences des personnes clés engagées dans la mise en œuvre des activités proposées, ainsi que l'implication des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet, seront aussi évaluées.

Une assistance financière complémentaire, sous la forme d'une auto ou d'un cofinancement, est fortement souhaitable pour associer un plus grand nombre de partenaires au processus et pour contribuer à la bonne mise en œuvre et durabilité du projet.

## 8. Support

Pour plus d'informations à propos du processus de demande, veuillez contacter le Secrétariat à l'adresse électronique suivante : [ifcd.convention2005@unesco.org](mailto:ifcd.convention2005@unesco.org) ou consulter le site internet : <https://fr.unesco.org/creativity/ifcd>.